



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE SEINE ET MARNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Seine et Marne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Entre 2022 et 2025, la Seine-et-Marne enregistre une progression continue du nombre de dossiers déposés, passant de 2 206 à 2 979 dossiers, soit une augmentation globale de près de 35 % en trois ans.

L'année 2023 a constitué un point saillant, avec une hausse de 14,5 % par rapport à 2022. Cette croissance était alors nettement supérieure à celle observée à l'échelle régionale (+8,6 %) et nationale (+7,5 %). Elle témoignait d'une montée en charge plus marquée localement, pouvant refléter une conjoncture défavorable ou une meilleure orientation des ménages vers le dispositif de surendettement.

En 2024 et 2025, la croissance s'est stabilisée à un niveau homogène (+7,4 % chaque année). La tendance haussière se confirme donc mais s'inscrit dans un mouvement moins rapide que celui constaté en Île-de-France (+10,4 % puis +12,1 %) et dans la Métropole (+10,8 % puis +9,8 %). Ainsi, alors que la région et le pays connaissent une accélération du nombre de dépôts à partir de 2024, la Seine-et-Marne évolue de manière plus régulière et modérée.

La part des redépôts en Seine-et-Marne diminue régulièrement, passant de 40,0 % en 2022 à 33,2 % en 2025. Cette évolution positive témoigne d'une meilleure stabilisation des situations des ménages après leur première saisine de la commission, ainsi que d'une hausse des dépôts effectués par des primo-dépôts. La classe moyenne, particulièrement touchée après la période d'inflation, connaît davantage de difficultés après avoir épuisé son épargne de précaution.

Les évolutions observées sont proches de celles de la Métropole, où les redépôts reculent également (de 43,2 % à 33,9 %). L'Île-de-France présente une baisse encore plus marquée, les redépôts représentant atteignant 30,9 % des dossiers en 2025.

Ces résultats suggèrent, pour la Seine-et-Marne, une progression significative en matière d'efficacité des mesures prononcées et de capacité des ménages à retrouver une stabilité financière durable. La convergence vers les niveaux nationaux et régionaux traduit un alignement positif sur les standards d'efficacité du dispositif.

Les redépôts faisant suite à une suspension d'exigibilité restent globalement stables sur la période. Leur proportion oscille entre 13,5 % (2022) et 14,2 % (2023–2024), avant de diminuer significativement en 2025 pour atteindre 12,5 %, soit le niveau le plus bas observé sur quatre ans.

Comparativement, l'Île-de-France affiche des taux plus élevés, dépassant régulièrement 15 %, tandis que la Métropole se situe légèrement en dessous de la Seine-et-Marne, bien que l'écart se réduise en 2025.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Recevabilité et orientation

Entre 2022 et 2025, la Seine-et-Marne enregistre une progression régulière du nombre de dossiers déclarés recevables, passant de 2 045 à 2 487 dossiers, soit une hausse de +21,6 %, une dynamique plus soutenue que celle observée en Île-de-France en 2023 (+0,7 %). La proportion de recevabilités avec résidence principale demeure élevée, autour de 10,5 % à 11,5 %, un niveau nettement supérieur à l'IDF (6,6 %) et à la Métropole (8,4 %).

Dans le même temps, le nombre de dossiers irrecevables augmente fortement en Seine-et-Marne, passant de 112 à 271 dossiers (+142 %), une croissance plus marquée que celle de la Métropole (+7,5 % en 2025). La part d'irrecevabilités avec bien immobilier diminue toutefois significativement, de 37,5 % à 28,0 %.

S'agissant des orientations, la Seine-et-Marne se caractérise par une prédominance du réaménagement des dettes, qui concerne près de 67 % des dossiers chaque année, un niveau plus élevé qu'en Île-de-France (61,7 %) et en Métropole (61,0 %). Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire restent stables autour de 32 %, inférieures aux niveaux régionaux (≈ 38 %) et nationaux (≈ 39 %), traduisant une meilleure capacité de remboursement des ménages du département.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Entre 2022 et 2025, le nombre de dossiers traités par la commission en Seine-et-Marne progresse de 2 403 à 2 962 dossiers, soit une hausse de +23 %, une dynamique plus soutenue que celle observée en Île-de-France (+10,2 % en 2025) et en Métropole (+8,9 %). La part des dossiers clôturés reste stable autour de 7,8 %, un niveau comparable à l'IDF (8,4 %) et à la Métropole (7,3 %). Les mesures imposées constituent l'essentiel des décisions : elles représentent 46,5 % des dossiers en 2025, un niveau proche de l'IDF (45,6 %) mais supérieur à la Métropole (44,1 %).

La part des mesures imposées réglant la situation de surendettement atteint 37,2 % en Seine-et-Marne, légèrement au-dessus de la Métropole (33,9 %) et de l'IDF (35,7 %), traduisant une efficacité notable des plans imposés. Les plans conventionnels restent minoritaires et en baisse (de 10,4 % à 7,8 %), mais demeurent deux fois plus fréquents qu'en Île-de-France (4,4 %). Enfin, les mesures d'effacement partiel reculent de 19,7 % à 16,9 %, un niveau comparable à l'IDF (17,0 %) et à la Métropole (16,7 %), tandis que les mesures d'attente sans effacement représentent 9,2 %, proches des valeurs régionales et nationales.

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

En Seine-et-Marne, la proportion de solutions pérennes progresse nettement entre 2022 et 2024, passant de 72,7 % à 85,0 %, avant un léger repli à 83,6 % en 2025 (+10,9 points sur la période). En miroir, la part de mesures provisoires (d'attente) recule de 27,3 % en 2022 à 15,0 % en 2024, puis remonte marginalement à 16,4 % en 2025.

La tendance est alignée avec l'IDF (72,7 % \rightarrow 85,4 % \rightarrow 84,7 %) et la Métropole (74,6 % \rightarrow 84,2 % \rightarrow 83,8 %). En 2025, la Seine-et-Marne (83,6 %) se situe au niveau national (83,8 %) et légèrement en-dessous de l'IDF (84,7 %), sur la proportion de mesures pérennes.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		Pas de réunion en 2025
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	9	Transmission d'informations permettant à la Préfecture de connaître les dossiers recevables pour lesquels une dette locative est déclarée. Coopération pour prévenir ou suspendre les décisions d'expulsion.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 18 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 227</i>	Les thèmes abordés : surendettement, inclusion financière, le DAC etc ...
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas de réunion en 2025
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Regroupé avec les organismes et les travailleurs sociaux
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	2 réunions de banquiers : des thématiques comme le surendettement ou le DAC ont été abordées.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	78 enseignants	Sensibilisation des enseignants à l'action de la Banque dans ce domaine dans le cadre de la stratégie d'éducation financière du public

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Plusieurs situations rencontrées montrent des limites dans l'application opérationnelle des textes, notamment :

- Gestion complexe des prêts immobiliers lorsqu'un seul des co-emprunteurs dépose un dossier : la procédure ne prévoit pas toujours de réponse adaptée pour traiter un prêt immobilier commun avec un seul déposant, ce qui complique la répartition des responsabilités et la cohérence des mesures.
- Moratoires successifs sans mise en œuvre de la vente du bien immobilier : malgré les orientations et recommandations, certains ménages enchaînent des moratoires sans qu'une vente envisagée ne soit réellement mise en place, créant une situation d'impasse prolongée.
- Divergences d'appréciation entre la commission et le juge concernant le taux d'intérêt : il a été observé que la commission peut maintenir un taux résiduel sur un prêt immobilier alors que le juge statue, par la suite, sur un taux à 0 %, entraînant incohérences et incompréhensions pour les usagers.
- Manque d'encadrement sur les changements de situation pendant la durée de traitement : l'absence de cadre clair pour notifier les évolutions importantes (ex. : retour à l'emploi) peut entraîner un traitement inadapté, comme l'envoi en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire alors que la capacité financière du ménage a évolué depuis le dépôt.
- Caducité de certaines mesures : notamment lorsque le dossier comporte des mesures incluant la restitution d'un véhicule en LOA. La restitution génère une soulte dont la prise en charge n'est pas toujours anticipée, fragilisant l'équilibre global du plan.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La situation personnelle et financière des ménages peut également générer des difficultés dans l'instruction et le suivi des dossiers :

- Dépôt d'un dossier avec conjoint à charge : les situations de séparation ou de cohabitation non stabilisée complexifient l'analyse des charges et des ressources.
- Manque d'informations sur l'usage des crédits à la consommation contractés : l'absence d'indications sur l'affectation réelle des sommes empruntées limite l'appréciation de la situation et peut masquer des problématiques de gestion budgétaire.
- Caractère déclaratif des encours de crédits : la commission dépend fortement de la véracité des informations fournies par les usagers lorsque les justificatifs ne sont pas complets ou disponibles.
- Besoin de responsabilisation des usagers : certaines situations montrent un déficit d'accompagnement ou de compréhension des enjeux, notamment en ce qui concerne les conséquences d'une non-déclaration de changement de situation, la gestion des crédits ou la mise en œuvre des recommandations.
- Demande de formation : la commission exprime le besoin d'être formés à la gestion budgétaire et financière afin de mieux maîtriser leur situation et éviter les rechutes dans le surendettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les interactions avec les créanciers ou intervenants extérieurs révèlent également plusieurs obstacles :

- Coordination insuffisante sur les prêts immobiliers communs : lorsque plusieurs co-emprunteurs sont impliqués, l'absence de dépôt conjoint peut engendrer des difficultés de communication et d'actualisation des données.
- Suivi limité des mesures de restitution de LOA : les montants de soulte ne sont pas connus, ce qui peut nécessiter un redépôt de dossier.
- Informations incomplètes ou tardives : certains débiteurs ne transmettent pas systématiquement toutes les données utiles (encours actualisés, conditions contractuelles, état des impayés), ce qui peut rendre plus difficile l'analyse du dossier.
- Manque d'alignement entre les décisions de la commission et du juge, notamment en matière de taux d'intérêt ou de restructuration de la dette.

Date : 19/02/2026

Le président de la commission
Mme EMSELLEM Sandra
Directrice adjointe de la DDETS

Le secrétaire de la commission
M. EHRET Benoît
Directeur départemental de la Seine et Marne

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2024	2025	Variation en % 2025/2024
Dossiers déposés	2 774	2 979	7,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	33,9%	33,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,2%	12,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2 342	2 487	6,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,2%	10,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	201	271	34,8 %
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,8%	28,0%	
Dossiers orientés par la commission	2 363	2 536	7,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	36,4%	35,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	31,9%	32,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	67,6%	66,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 729	2 962	8,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,6%	7,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,4%	9,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	27,3%	28,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E) :	8,0%	7,8%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,2%	3,4%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,8%	4,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G) :	47,5%	46,5%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	38,8%	37,2%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel (réglant la situation de surendettement)	18,9%	16,9%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,7%	9,2%	
	85,0%	83,6%	
Proportion de solutions pérenne (en % des mesures valant solution – hors irrecevable et clôtures sans solution)	8	22	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	14	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2 774	2 979	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	SEINE-ET-MARNE	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	9,1%	9,4%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	28,5%	32,0%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	7,8%	4,4%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46,5%	45,6%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	83,6%	84,7%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Seine et Marne	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Seine et Marne	Dettes financières	102 403	2 084	10 971	74.4%	85.2%	20 866	4
	dont dettes immobilières	46 900	314	460	34.1%	12.8%	134 286	1
	dont dettes à la consommation	53 300	1 914	9 055	38.7%	78.3%	17 748	4
	dont autres dettes financières	2 203	1 160	1 456	1.6%	47.4%	876	1
	Dettes de charges courantes	16 730	1 798	5 000	12.1%	73.5%	4 232	2
	Autres dettes	18 572	1 243	2 519	13.5%	50.8%	2 047	2
	Endettement global	137 705	2 445	18 490	100%	100%	23 720	6

IDF	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
IDF	Dettes financières	602 953	14 938	75 161	67.3%	82.1%	19 371	4
	dont dettes immobilières	209 492	1 362	2 030	23.4%	7.5%	132 316	1
	dont dettes à la consommation	375 845	13 803	62 978	42%	75.9%	18 180	3
	dont autres dettes financières	17 616	7 979	10 153	2%	43.9%	922	1
	Dettes de charges courantes	155 526	13 410	33 219	17.4%	73.7%	5 516	2
	Autres dettes	137 184	8 667	17 365	15.3%	47.7%	2 600	1
	Endettement global	895 662	18 187	125 745	100%	100%	24 380	6

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.